COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 23 janvier 2020

Ouverture de séance à 18h10.

PRÉSENTS : Catherine SAEZ, Chantal DUPOUY, Florence FERNANDES, Henri CAVIGNAC, Véronique PRIOLEAU RAMIREZ, Claude BOISNARD, Francis CAZENABE, Pierre MARCOU.

ABSENTS : Olivier DEVESA, Dominique GASCON, Gregory RAOULT.

ABSENTE EXCUSÉE : Christine ROMAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Francis CAZENABE.

Le compte-rendu de la séance du 19/12/ 2019 est adopté à l'unanimité.

➢ **LOYERS MUNICIPAUX :** L'augmentation des loyers municipaux ne sera pas appliquée cette année.
Adopté à l'unanimité.

➢ **CAB :** Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire l'autorise à signer l'avenant 2 concernant l'entreprise BOUCHER TP pour la tranche conditionnelle n° 1.
Accord à l'unanimité.

➢ **DETR 2020 : 1ère tranche – Annule et remplace la précédente.**
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de madame le Maire sur la réhabilitation du groupe scolaire, adopte le projet et décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR.
Madame le Maire est chargée de prendre toutes les dispositions pour lancer ces travaux et pour signer le marché, les pièces annexes et toutes les pièces administratives.

➢ **RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE – AVANT-PROJET** : Madame le Maire fait un compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2020 de la commission tenue en présence de l'Architecte des Bâtiments de France.
Elle demande au Conseil Municipal d'arrêter l 'avant-projet afin de déposer le permis de construire.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cet avant-projet suivant les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France et autorise madame le Maire à signer le permis de construire.

➢ **CONVENTION SDIS :** Madame le Maire donne lecture de la convention avec le SDIS, identique à celle de 2019.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette convention.

➢ **ÉLECTIONS MUNICIPALES :** Les bureaux de vote étant ouverts les 15 et 22 mars de 8H à 18H, les tours de garde ont été établis.

➢ **<u>LOTISSEMENT COEUR DE BOURG</u> :** Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, considérant la nécessité que présente la dénomination des voies du nouveau lotissement « Cœur de bourg », adopte les noms de rues suivants :
Rue du Cabernet, Passage du Malbec, Impasse du Merlot et Passage du Sauvignon.
Madame le Maire est chargée de communiquer cette information aux services concernés et d'inscrire au budget la commande de panneaux.

➢ **<u>ÉCLAIRAGE PUBLIC</u> :** Un devis a été validé concernant la programmation de l'éclairage du Jardin Saint-Etienne.
Accord à l'unanimité.

➢ **<u>QUESTIONS DIVERSES</u>** :

- Le contrat d'entretien de la couverture de l'église a été évoqué.

- La demande de subvention des associations est fixée à la date butoir du 1er février 2020.

- La réunion du service commun a eu lieu, la participation est en diminution par rapport à l'an dernier.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 5 mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 10.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 10 juillet 2020

La séance est ouverte à 18h00.

PRÉSENTS : Roger TARIS, Florence FERNANDES MARTY, Francis CAZENABE, Denis GASCON, Dominique GASCON, Fabrice BERTHIER, Danielle RAMIREZ, Sébastien VINCENT, Isabelle BERTHIER, Danie ANDRÉ, Laure GILLES, Stanislas GUIET, Jérôme JOCELYN,

ABSENTS EXCUSÉS : Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ donne procuration à Danie ANDRÉ, Sébastien JACQUES.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laure GILLES.

Lecture du compte-rendu de la séance du 12/06/2020 qui est adopté à l'unanimité.

➢ ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS :

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'arrêté préfectoral du 02/07/2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléants pour la commune de TAURIAC,
Vu les articles L.283 à 293 du code électoral ;
Considérant que les délégués sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel,
Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débats au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.
Une liste de candidats a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats :

Liste présentée par Roger TARIS :
- Florence FERNANDES
- Francis CAZENABE
- Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ
- Denis GASCON
- Dominique GASCON

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, il est procédé au dépouillement du vote sous le contrôle du bureau électoral. Les résultats sont proclamés.
Sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

- Liste présentée par Roger TARIS : 13 Suffrages obtenus et un blanc soit 3 mandats de délégués et 3 mandats de suppléants.

Sont élus délégués :

- Monsieur Roger TARIS
- Madame Florence FERNANDES
- Monsieur Francis CAZENABE

Sont élus suppléants :

- Madame Véronique PRIOLEAU RAMIREZ
- Monsieur Denis GASCON
- Madame Dominique GASCON

➢ **DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX SECRÉTAIRES POUR L'ÉTAT CIVIL** :

Monsieur le Maire explique que les secrétaires disposent d'une délégation de signature pour les actes d'état civil.

➢ **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CNAS** :

Monsieur le Maire fait une présentation du CNAS, organisme d'action sociale qui propose aux agents un large éventail de prestations.

L'adhésion est annuelle et le Conseil Municipal doit désigner, en début de mandat, un délégué parmi les élus et un délégué parmi les agents.

Mme Florence FERNANDES a été proposée en qualité de déléguée élue.
Mlle Magali LEFEBVRE a été proposée en qualité de déléguée des agents.

➢ **ACHAT DU TERRAIN SITUÉ A « COUTEAU »** :

L'achat de ce terrain par la commune à Monsieur Roland DE ONFFROY, gérant du Château Laroche a été finalisé.
Un emprunt de 150 000 € a été effectué auprès du Crédit Mutuel remboursable sur 180 mois.
Une aide d'un montant de 23 000 € du Conseil Départemental est attendue.

➢ **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ TRANSAMIS** :

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de prestations de services auprès de la société Transamis, chargée de la capture et de la prise en charge des animaux errants sur la commune de TAURIAC.
Accord à l'unanimité.

➢ **AUGMENTATION ANNUELLE DES TARIFS DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE** :

Le Conseil Municipal décide l'augmentation annuelle de 1 à 2% du tarif de la garderie périscolaire.
A compter du 1er septembre 2020, les tarifs seront les suivants :

Occasionnel : pour moins de 5 jours de présence dans le mois

QF de 100 à 900 : 1.20 € / jour
QF de 901 à 1200 : 1.40 €/jour
QF au-delà de 1200 : 1.70 € / jour
Régulier : pour plus de 5 jours de présence dans le mois
QF de 100 à 900 : 9.40 € / mois
QF de 901 à 1200 : 11.40 €/mois
QF au-delà de 1200 : 13.45 € / mois

Accord à l'unanimité.

➢ **AUGMENTATION ANNUELLE DU TARIF DE LA CANTINE** :

Le Conseil Municipal décide l'augmentation annuelle de 2% du tarif du repas de la cantine.

A compter du 1er septembre 2020, le repas sera facturé 2.30 € aux familles.

Accord à l'unanimité.

➢ **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS SIÉGEANT AUPRES DE L'ASSEMBLÉE « GIRONDE RESSOURCES »** :

Considérant que le Département a décidé de créer l'agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De désigner le titulaire et son suppléant pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources :

  Monsieur Roger TARIS, Maire, en qualité de titulaire
  Madame Florence FERNANDES en qualité de suppléante.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

➢ ***QUESTIONS DIVERSES*** :

CONCOURS PHOTO :

Un concours photo sera proposé à tous les habitants à partir du 1er août 2020 sur le thème « divagation autour d'un chemin tauriacais ».

FETE LOCALE :

Elle est prévue les 1 et 2 août 2020.
Les manèges s'installeront sur l'esplanade de l'église qui sera protégée par des plaques de bois.
Sont attendus : un manège pour enfants, un stand de tir et deux autres stands de jeux (à confirmer).

Il est procédé à un vote à main levée pour décider de maintenir le tir du feu d'artifice : 10 pour / 4 contre.

PRESBYTERE :

Un ostéopathe est désireux de s'installer à TAURIAC, dans le presbytère qui pourrait être converti en pôle de santé.
Les travaux nécessaires sont à étudier.

JUMELAGE :

Un projet de jumelage est proposé avec une ville d'Espagne ou de Grande-Bretagne.
Mesdames GILLES, GASCON et RAMIREZ se chargent des démarches administratives.

BULLETIN MUNICIPAL :

Présentation du nouveau journal de la commune, qui sera distribué par les élus.

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DU BLAYAIS :

Messieurs GASCON et CAZENABE ont participé à une réunion du syndicat et en font une rapide présentation.

VOLS AU CIMETIERE :

Suite à de nombreuses plaintes concernant des vols sur les tombes du cimetière, il est proposé de fermer les portails pendant la nuit.

La prochaine réunion du Conseil est fixée au 10 septembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 15.

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

L'An deux mille vingt, le 22 septembre, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à TAURIAC, à 18H00 sous la Présidence de Monsieur Roger TARIS, Maire.
En raison de la pandémie de Covid-19 et des mesures sanitaires préconisées, la réunion se tient dans la salle des fêtes de TAURIAC, en présence d'un public autorisé de dix personnes maximum.

Ouverture de séance 18h10

PRESENTS :

Roger TARIS	Sébastien JACQUES
Florence FERNANDEZ-MARTY	Sébastien VINCENT
Francis CAZENABE	Danie ANDRÉ
Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ	Denis GASCON
Jérôme JOCELYN	Laure GILLES
Danielle RAMIREZ	Dominique GASCON

EXCUSÉS : Isabelle BERTHIER et Fabrice Berthier.

ABSENT : Stanislas GUIET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ.

DSIL : Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'instruire un dossier de demande de dotation.
Cette dotation pourrait être utilisée pour la remise en état du Pont de la Marzelle ou de la route du Stade.
Il est demandé si elle pourrait éventuellement servir aux travaux prévus pour le Presbytère ou pour l'école.

Vu qu'il est obligatoire de joindre à la demande des devis correspondant aux travaux envisagés et devant le délai extrêmement court, les devis ne pourront être établis dans les temps.

Vote pour demander la dotation :
1- pour le Pont de la Marzelle : oui à l'unanimité
2- pour la réparation de la rue du stade : oui à l'unanimité
3- voir s'il y a une possibilité d'utiliser la dotation pour les travaux de l'école : oui à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

En ce qui concerne l'idée de recruter un Service Civique pour venir travailler dans la Commission Communication, Sébastien Jacques a pris contact avec la Mission Locale qui lui a remis un dossier de demande de candidature.
La personne recrutée pourrait également participer à l'élaboration du Trait-d'union et du Facebook.
La commune devrait verser 107€ mensuels à cette personne.

Date du prochain conseil municipal : vendredi 16 octobre à 19h
Date de la prochaine réunion d'adjoints : mardi 13 octobre à 18h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 18h41.

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2020

L'An deux mille vingt, le seize octobre, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à TAURIAC, à 19H00 sous la Présidence de Monsieur Roger TARIS, Maire.
En raison de la pandémie de Covid-19 et des mesures sanitaires préconisées, la réunion se tient dans la salle des fêtes de TAURIAC, en présence d'un public autorisé de dix personnes maximum.

Ouverture de séance 19h00.

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

PRESENTS :

Roger TARIS	Isabelle BERTHIER
Florence FERNANDEZ-MARTY	Fabrice Berthier
Francis CAZENABE	Danie ANDRÉ
Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ	Denis GASCON
Stanislas GUIET	Laure GILLES
Danielle RAMIREZ	Dominique GASCON

EXCUSÉS : Sébastien JACQUES, Sébastien VINCENT (procuration à Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ).

ABSENT : Jérôme JOCELYN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laure GILLES.

Monsieur TARIS demande si le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 22 septembre. Adopté à l'unanimité.

➢ **DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION DE SOLIDARITÉ POUR L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES (DSEC)** :

Monsieur le Maire rappelle l'évènement climatique exceptionnel qui est intervenu du 9 au 11 mai 2020.
Ce phénomène météorologique d'une rare intensité, caractérisé par un cumul des précipitations, a frappé l'ensemble de la commune.
Deux foyers privés sont sinistrés par suite des ruissellements et inondations.
Les ouvrages publics, en particulier les voies communales, ont subi des dommages conséquents résultant des forts ruissellements.
Les dommages portent principalement sur l'ouvrage d'art qui a été détruit, le Pont de la Marzelle ainsi que sur les rives et revêtements du Chemin de la Marzelle.
Monsieur le maire précise qu'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée auprès de l'Etat.
Monsieur le Maire expose l'estimatif des travaux de reconstruction du Pont de la Marzelle et invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,
Vu l'article R1613-3 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget communal,
Considérant la nécessité de réaliser des travaux de reconstruction du Pont de la Marzelle et les réparations des dommages sur le Chemin de la Marzelle provoqués par l'évènement climatique exceptionnel intervenu du 9 au 11 mai 2020, dont le coût prévisionnel s'élève à 102 400.00 € HT soit 122 880.00 € TTC,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers des voies communales,
Décide de réaliser les travaux de reconstruction du Pont de la Marzelle et des réparations présentées,
Décide de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'Equipement des Collectivités et approuve le financement suivant :

- Coût de l'opération : 102 400.00 € HT
- Dotation de l'Etat DSEC 35 % 35.840.00 €
- Autofinancement : 87.040.00 €

Donne mandat à Monsieur le Maire pour solliciter l'aide de l'Etat au titre du DSEC et engager ce projet.

➢ **SIRP** :

Un état des lieux a été fait. La volonté est de passer la cantine au SIRP. Pour cela, il faudra créer un groupe de travail et un groupe de pilotage pour gérer les différents changements.
Pour : 12 / une abstention (Danielle RAMIREZ).

➢ **MODIFICATION DES AVENANTS AUX BAUX COMMUNAUX :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la révision des loyers communaux doit se baser en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) selon la formule suivante :

Nouveau loyer = loyer en cours X nouvel IRL du trimestre de référence du contrat (2ème trimestre de chaque année) / IRL du même trimestre de l'année précédente.

Un avenant aux baux sera expédié à chaque locataire.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➢ **ADHESION DE DEUX COMMUNES AU SYNDICAT EPRCF 33 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes de MERIGNAS et ASQUES ont délibéré afin de demander leur adhésion et leur intégration au périmètre au syndicat intercommunal « Etudes et prévention des risques carrières et falaises 33 ».

Le syndicat a accepté par délibération le 30 juillet 2020 la demande de ces deux communes et les communes membres disposent d'un délai de trois mois pour donner leur avis.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité moins une abstention l'adhésion des communes de MERIGNAS et d'ASQUES au syndicat EPCRF 33.

➢ **REGLEMENT INTÉRIEUR POUR LE CONSEIL MUNICIPAL** :

Conformément à la loi et suite à la proposition de Monsieur le Maire, le règlement intérieur du conseil municipal de la commune de TAURIAC est établi.

Le Conseil Municipal valide son contenu.

➢ **CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES** : Le conseil municipal des jeunes concernera les enfants de 8 à 12 ans. Ils seront élus pour deux ans. Ils ont la possibilité de proposer des idées.
Ils se réuniront une fois par mois sous la responsabilité des trois animatrices (Mmes PRIOLEAU RAMIREZ, GASCON et RAMIREZ).
Du 9 au 27 novembre : inscription

Du 30 novembre au 18 décembre : campagne électorale
Le 8 janvier 2021 : élections sous la responsabilité de la directrice avec la présence des membres du conseil municipal des jeunes.

➢ **COMITÉ DE RÉFLEXION** : Un comité de réflexion avec des jeunes de 12 à 18 ans va être crée. Il s'agira pour eux de réfléchir sur les équipements que les jeunes désireraient avoir à TAURIAC.
Le comité de réflexion pourrait éventuellement aider le conseil municipal des enfants à mettre en place des projets lourds.
Une réunion d'information aura lieu le 14 novembre à 10 heures avec les membres du City Stade.

Vote sur la création des deux groupes (conseil municipal des jeunes et comité de pilotage) à l'unanimité.

➢ **DÉLÉGATION DE FONCTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**
PRÉCISIONS SUR 5 DÉLÉGATIONS DE LA DÉLIBERATION DU 12/06/2020 (2-3-16-19-26)

2- De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, maximum 250 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
3- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, soit 150 000 € unitaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
16- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 euros ;
19 - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé par le conseil Municipal, soit 300 000 € par année civile ;
26 - De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux dans la limite de 10 par an ;

➢ **QUESTIONS DIVERSES** :

- Un citoyen demande à stationner son bus devant le cimetière. Après débat, des propositions lui seront faites.
- Demande d'une citoyenne de supprimer son nom d'un compte-rendu municipal, celui du 10 septembre. Accord à l'unanimité.
- Le journal sera terminé en fin de semaine prochaine. Une réunion aura lieu le 22 octobre à 18 heures pour boucler les derniers articles.

Date du prochain conseil municipal : vendredi 20 novembre à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h50.

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes en raison de la crise sanitaire (COVID 19), à 18H30.

Sous la Présidence de Monsieur TARIS Roger, Maire.

Ouverture de la séance : 18h32

PRÉSENTS : Roger TARIS - Florence FERNANDES-MARTY – Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ – Francis CAZENABE – Denis GASCON – Dominique GASCON – Sébastien VINCENT – Stanislas GUIET – Fabrice BERTHIER – Isabelle BERTHIER – Laure GILLES - Danielle RAMIREZ – Sébastien JACQUES – Jérôme JOCELYN –

ABSENT : néant

EXCUSÉE : Danie ANDRE

Le Quorum est atteint.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique GASCON

Le conseil adopte le compte rendu du conseil municipal du 16 octobre 2020 à l'unanimité.

Une minute de silence a été demandée par Monsieur le Maire en hommage à Samuel PATY Professeur d'histoire, décapité le 16 octobre à Conflans Sainte Honorine dans les Yvelines.

ORDRE DU JOUR :

<u>1 – PRISE EN CHARGE DE VOIRIE DU LOTISSEMENT « LE CLOS DE DE LA GUINAUDINE »</u> : Présenté par Denis GASCON, 4eme adjoint

Suite à la construction des huit maisons du lotissement « Le Clos de la Guinaudine », nous souhaitions un accord pour la rétrocession de la voirie à la Mairie – Les 8 collotis ont donnés leur accord.

Ce lotissement a été très bien pensé avec deux emplacements de véhicules par lot, voirie réalisée avec une « raquette » pour l'accès pompier et également pratique pour le ramassage des poubelles, bancs, etc…

Travail excellent de Monsieur BARAU représentant le lotissement de la Guinaudine.

Seul regret, que le revêtement de la route, qu'on ait utilisé un enrobé de 0,10 au lieu de 0,6.

A surveiller pour les prochains lotissements à venir.

La délibération doit être faite avec ce détail de finition.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

<u>2 – VOIRIE ; TRAVAUX INITIALEMENT PRÉVUS À MONET</u> : Présenté par Francis CAZENAVE, 2ème Adjoint

<u>Bilan des travaux effectués en 2020</u> :

- Les talus et fossés ont été entretenus par l'Entreprise MILIN
- Bouchage des trous par du gravier mélangé par la Société Eco Patcher
- Travaux de l'impasse du Stade en priorité début 2021
- Mise en sécurité de la rue du Stade au niveau des deux lotissements avec un passage protégé avec signalétique au sol, proche de l'école

<u>Pour le budget 2021</u> :

- Entretien des voiries, fossés, talus et bords de routes
- Prévision avec la Société Eco Patcher des passages
- Travaux d'aménagement à l'entrée de la rue de Monnet avec mise en sécurité –

Les travaux de la voirie prévus à Monnet, pour la première phase, ne peuvent être réalisés dans le budget 2020 car l'enveloppe n'est pas suffisante. Les travaux sont supérieurs à l'enveloppe budgétée (67 000€). La commission de voierie propose donc d'effectuer des travaux de route reliant le lotissement de la Ginaudine et la rue du Stade pour un budget inférieur à 67 000€.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

<u>3 –BÂTIMENT HOSPICE (ASSOCIATION PERMIS DE JOUER)</u> : présenté par Florence Fernandes 1ere adjointe.

L'exposé est fait sur l'état des lieux du bâtiment, suite à la fermeture du local par arrêté au mois de juin 2020 de Monsieur le Maire, le bureau de contrôle APAVE a été missionné par la mairie afin de diagnostiquer une mise en sécurité et conformité pour une éventuelle mise à disposition dans le cadre d'un bâtiment ERP de 5ième Catégorie de moins de 20 personnes.

Suite aux recommandations du bureau de contrôle, un devis d'électricité à était réalisé sur l'ensemble du bâtiment pour une valeur de 14 933 € TTC.

Après réflexion, et suite à un nouvel échange avec l'association P2J, la mairie a demandé un nouveau devis uniquement basé sur deux pièces de répétition et de l'entrée avec une petite pièce.

De fait, la réfection électrique ne coutera que 3 830 € TTC.

La discussion tourne autour de la destination du bâtiment… que fait- on ? Quelle rentabilité ?

Doit-on le garder ? Est-il possible de le garder et de le rendre rentable ? …

Stanislas GUIET a proposé de faire une étude de faisabilité, soit étudier les travaux tout en se projetant dans le cadre d'un projet locatif sur l'ensemble du bâtiment.

Discussions faites par tous, l'ensemble du conseil décide :

1. La réalisation des travaux pour 3 830 € TTC avec des suppléments à la marge pour la mise en conformité d'un bureau à l'étage.

2. Une étude plus approfondie sur sa réhabilitation complète tout en se promettant une réflexion sur sa rentabilité future.

Vote :

- Contre : Néant.

- Abstentions : Florence FERNANDEZ MARTY ; Sébastien VINCENT ; Danielle RAMIREZ ; Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ ; Isabelle BERTHIER –
- Pour : Roger TARIS ; Dominique GASCON ; Denis GASCON ; Francis CAZENABE ; Jérôme JOCELYN ; Stanislas GUIET ; Laure GILLES ; Fabrice BERTHIER ; Sébastien JACQUES.

4- CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE :

Exposé fait par Mr le maire, et suite au compte rendu de la commission du personnel, il est proposé au conseil de stagiairiser Benjamin TAVERNIER.

Vote à l'unanimité –

5 – MODIFICATION D'UN BAIL COMMERCIAL :

Changement d'intitulé pour la boulangerie BENOIST – Maintenant il passe en SARL et son intitulé « Maison BENOIST » - Nous sommes tous d'accord –

Vote à l'unanimité –

6 – SERVICE CIVIQUE :

Monsieur le Maire demande l'approbation du Conseil pour la mise en place de deux postes de contrat civique au sein de notre collectivité pour une indemnité de 107 € par mois et par personne.

Vote à l'unanimité.

7 – QUESTIONS DIVERSES :

1. Sébastien VINCENT propose d'apporter un service complémentaire aux administrés de la commune, notamment un ramassage d'encombrants aux personnes ne pouvant pas se rendre au SMICVAL. La discussion tourne autour du service que la commune peut apporter en matière environnementale. Toutes problématiques évoquées, le sujet n'est pas simple… Mr le maire propose de créer une commission pour répondre à cette demande.

Sur la base du volontariat, Messieurs Sébastien VINCENT, Sébastien JACQUES et Denis GASCON se portent volontaires pour une réflexion d'ensemble.

Monsieur le Maire désigne Sébastien VINCENT comme responsable de cette nouvelle commission temporelle « Environnement et Propreté de TAURIAC ».

2. Stanislas GUIET et Sébastien JACQUES, ont évoqué une révision sur l'ensemble des loyers sur les biens communaux.

3. Monsieur le Maire informe que le site devrait être fonctionnel début janvier 2021.

   Il précise que le Trait d'Union sortira en février 2021 et qu'il est du devoir de chaque Conseiller de proposer à la Commission Communication des articles pour l'alimenter.

4. Laure GILLES demande également à l'ensemble du Conseil des idées pour faire vivre Facebook.

Le prochain Conseil se tiendra le 18 décembre 2020 à 18 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes en raison de la crise sanitaire (COVID 19), à 18H00.

Sous la Présidence de Monsieur TARIS Roger, Maire.

Ouverture de la séance : 18h20

PRÉSENTS : Roger TARIS - Florence FERNANDES-MARTY – Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ – Francis CAZENABE – Denis GASCON – Dominique GASCON – Sébastien VINCENT –Fabrice BERTHIER – Danie ANDRE Laure GILLES - Danielle RAMIREZ – Sébastien JACQUES – Jérôme JOCELYN –

ABSENT : néant

EXCUSÉS : Isabelle BERTHIER (procuration à Fabrice BERTHIER) - Stanislas GUIET (procuration à Roger TARIS).

Le Quorum est atteint.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique GASCON

Le compte rendu du conseil municipal du 27/11/2020 sera approuvé lors de la prochaine réunion.

ORDRE DU JOUR :

1 –VALIDATION DU MARCHÉ DU GROUPE SCOLAIRE :

Présentation : Florence FERNANDES-MARTY, 1ère Adjointe.

Une réunion de la Commission d'Appels d'Offres du 6 novembre 2020 a permis l'ouverture des plis du marché « Restructuration du groupe scolaire de TAURIAC ».

Après avoir validé les pièces administratives, une analyse par le bureau d'études a été faite.

Le 30 novembre 2020, cette commission, en présence du bureau d'architecture, a procédé à la lecture du rapport d'analyse des offres par Monsieur PUISSANT, architecte.

Pour rappel, ce marché est composé de 14 lots figurant ci-dessous (les lots 5 et 14 sont infructueux, le lot 12 est sans objet – une nouvelle consultation aura lieu ultérieurement).

LOT	INTITULÉ	ENTREPRISES PROPOSÉES
01	Démolition / gros œuvre / VRD	GOLFIER
02	Ossature bois / charpente / isolation paille / bardage bois	LACOMBE
03	Couverture tuiles / zinguerie	LACOMBE
04	Etanchéité / zinguerie / toiture végétalisée	DME
05	Menuiseries extérieures	Néant
06	Plâtrerie / isolation / faux plafonds	A. Y. GOURAUD
07	Menuiseries intérieures	BMS 17
08	Electricité / SSI	EGCI
09	Chauffage / ventilation / plomberie / sanitaires	CCS
10	Peinture / carrelage / Faïence / revêtements de sols souples	EPRM
11	Elévateur PMR	ERMHES
12	SANS OBJET	
13	Espaces verts / clôtures	TARDY

14	Installation de cuisine / panneaux agroalimentaires	Néant

Suite à la délibération du Conseil Municipal, les courriers aux entreprises non retenues seront envoyés le jeudi 3 décembre 2020.

Les entreprises titulaires du marché recevront leur notification 11 jours plus tard, soit le 15 décembre 2020.

Le coût global de ce chantier est de 1 685 000 € TTC, avec des estimations faites pour les lots infructueux.

Il est demandé aux conseillers de ne pas divulguer ces informations pour l'instant.

Une question est posée par Laure GILLES : pourquoi le Conseil doit voter puisque la Commission a délibéré ?

Monsieur le Maire explique que le bureau d'études a analysé les réponses techniques et financières de chaque entreprise en respect du RC (règlement de consultation).

Les entreprises retenues sont les mieux disantes au regard de l'analyse. La Commission d'Appels d'Offres a contrôlé la véracité du classement fait par le bureau d'études mais le Conseil doit délibérer pour officialiser l'analyse des offres.

Laure GILLES : la toiture végétale est-elle prévue ? La végétalisation des toitures terrasses n'est pas prévue au marché de base, mais reste une option.

Danie ANDRÉ : les garanties décennales sont-elles respectées et vérifiées ? Oui, tout est prévu et le cas échéant elles seront fournies pendant la phase de préparation du chantier.

Ce chantier est prévu sur 16 mois.

La validation du marché est votée à l'unanimité.

2 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

λ Monsieur le Maire informe les élus que des classeurs sont à leur disposition à la mairie pour les commissions, les syndicats et les comptes-rendus des diverses réunions. Il est nécessaire de les consulter et de les alimenter.

λ Monsieur le maire propose à Sébastien JACQUES de lui faire parvenir un lien sur l'avancement de la mise en œuvre de la fibre optique par le Département. Il lui demande de préparer un article explicatif pour la prochaine édition du journal Trait d'Union.

λ Florence FERNANDES-MARTY explique que faute de repas du 11 Novembre cette année à cause de la Covid, des chocolats seront distribués à nos Aînés (90 couples et 92 personnes seules).

λ Danie ANDRÉ demande où nous en sommes pour le projet du city stade.

Monsieur le Maire explique que les éléments ont été remis par le géomètre à Denis GASCON ; la commission peut donc se réunir pour travailler sur ce dossier.

De même, il faut faire établir des devis pour réaliser l'accès.

λ Danielle RAMIREZ annonce que le concours photo ne sera pas reporté, plusieurs adultes y ont participé, mais peu d'enfants.

Pour le Conseil Municipal des Jeunes, dix enfants se sont inscrits pour le moment. En janvier, nous procéderons aux élections.

λ Florence FERNANDES-MARTY informe que la visite des hydrants par le SIAEPA nous coûtera environ 230 €.

λ Laure GILLES dit que les poches écologiques ont déjà été données par le SMICVAL à la commune et qu'il n'y aura pas de nouvelle distribution.

λ Sébastien VINCENT se propose d'organiser une collecte de stylos et de bouchons en plastique pour les associations.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H48.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes en raison de la crise sanitaire (COVID 19), à 18H30.

Sous la Présidence de Monsieur TARIS Roger, Maire.

PRÉSENTS :
Roger TARIS – Florence FERNANDES – Francis CAZENABE –– Denis GASCON – Dominique GASCON – Laure GILLES – Stanislas GUIET – Danielle RAMIREZ – Dany ANDRE–– Fabrice BERTHIER- Sébastien VINCENT – Jérôme JOCELYN – Sébastien JACQUES

ABSENTS EXCUSÉS : Véronique PRIOLEAU - Isabelle BERTHIER (pouvoir à Fabrice BERTHIER)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laure GILLES.

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

- ORDRE DU JOUR

Commission de contrôle pour les élections et recours :

Cette commission devra se réunir dès qu'un électeur conteste une inscription ou une radiation et en tout état de cause, entre le 24ème jour et le 21ème jour avant chaque scrutin. Elle sera composée de trois titulaires et trois suppléants. Il faut deux volontaires parmi les membres du conseil et trouver quatre citoyens volontaires à proposer à la préfecture.

PLU :

Une délibération est prise pour modifier le reclassement des parcelles 119 à 122 de la zone AA en zone U et sera envoyée au cadastre.
Validé à l'unanimité.

Chemin rural des Barailles :

Ce chemin rural entre dans une propriété privée. Le conseil municipal doit à nouveau délibérer suite à la perte des documents chez le notaire ou le géomètre. En 1994 la délibération n'a pas été validée et n'a pu être menée à terme. La délibération porte sur le fait de céder cette portion de chemin aux propriétaires de la maison. En somme, c'est une régularisation.
Validé à l'unanimité.

Demande de dotation DETR 2021 :

Cette demande de dotation concerne la tranche n°2 du projet de réhabilitation de l'école. Le conseil municipal autorise le maire à faire une demande de dotation.
Validé à l'unanimité.

Régularisation comptable :

Régularisation de 13,05 euros d'impayés en 2018. La trésorerie n'arrive pas à régulariser cette somme, les personnes redevables restent introuvables.
3 contre (Mmes GASCON et RAMIREZ, M. S. JACQUES) - 1 abstention - 10 votes pour
Régularisation accordée.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Jacques demande s'il ne serait pas utile de faire une réunion publique pour informer de la création d'un PLUI. Le maire répond qu'il ne sait pas s'il est opportun de faire une réunion publique notamment à cause des conditions sanitaires. Débat sur l'opportunité de réaliser un PLUI.

Madame Gilles signale qu'il serait opportun de faire une ligne spécifique comptable sur le fonctionnement de la garderie afin de permettre à la garderie d'effectuer des achats en ayant connaissance du budget qui leur est alloué.

Les travaux de l'école débuteront le 6 janvier 2021.

Sébastien VINCENT expose le problème des enfants qui montent dans les bus côté route ce qui est dangereux. Mme GASCON, déléguée au SIRP, lui répond que la question sera soumise au syndicat.

Sébastien JACQUES expose le problème du stationnement à La Lustre.

Mesdames GASCON et GILLES échangent sur la gratuité du bus scolaire pour les parents et sur les dates d'inscription.

Vœux à la population : possibilité de les organiser entre le 20 et le 30 janvier, à définir selon l'avancée des consignes sanitaires.

La date du prochain conseil est fixée au 22 janvier 2021 à 18H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h04.